



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/32
5 novembre 2020



FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL

Quatre-vingt-sixième réunion
Montréal, 2 – 6 novembre 2020
Reportée: 8 – 12 mars 2021¹

COOPERATION BILATERALE

1. Le présent document fournit un aperçu des demandes des agences de coopération bilatérale et de leur admissibilité, compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2020 ou pour la période triennale 2018-2020. Il renvoie aux documents de réunion pertinents qui comprennent une analyse des demandes bilatérales et une recommandation sur l'année d'affectation pour la coopération bilatérale.

Aperçu

2. Dix projets, d'une valeur totale de 4 919 882 \$US, ont été soumis par quatre agences bilatérales, tel qu'indiqué au tableau 1.

¹ A cause du coronavirus (COVID-19)

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale soumis à la 86^e réunion

Agence	Pays	Titre du projet	Financement demandé (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Montant recommandé (\$US)	Document
Australie	Région: Asie et Pacifique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC pour les pays insulaires du Pacifique par une approche régionale (phase II, première tranche)	375 000	48 603	423 603	(1)
Total partiel			375 000	48 603	423 603	
France	Kenya	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	616 500	71 310	687 810	(2)
Total partiel			616 500	71 310	687 810	
Allemagne	Brésil	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, quatrième tranche)	1 004 545	111 800	1 116 345	(3)
Allemagne	Burkina Faso	Préparation d'un plan de réduction progressive des HFC	150 000	19 500	169 500*	Présent document
Allemagne	Inde	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	1 500 000	167 941	1 667 941	(4)
Allemagne	Rép. islamique d'Iran	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, troisième tranche)	285 009	32 417	317 426	(5)
Allemagne	Maurice	Préparation d'un plan de réduction progressive des HFC	150 000	19 500	169 500*	Présent document
Allemagne	Maurice	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	161 300	19 458	180 758	(6)
Allemagne	Zimbabwe	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	56 000	6 699	62 699	(7)
Total partiel			3 306 854	377 315	3 684 169	
Japon	Mongolie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, première tranche)	110 000	14 300	124 300	(8)
Total partiel			110 000	14 300	124 300	
Total			4 408 354	511 528	4 919 882	

*Examen individuel

(1) UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/67

(2) UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/57

(3) UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/41

(4) UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/54

(5) UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/55

(6) UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/60

(7) UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/82

(8) UNEP/OzL.Pro/ExCom/86/61

Niveau de coopération bilatérale autorisée

3. Le montant des financements demandés à la 86^e réunion par les gouvernements de l’Australie, de la France et du Japon, ajouté à celui des financements déjà approuvés durant l’année 2020, ne dépasse pas le niveau de coopération bilatérale autorisé de 20 pour cent pour l’année 2020; toutefois si le montant demandé par le gouvernement de l’Allemagne à la 86^e réunion est ajouté au montant approuvé jusqu’à présent pour la période triennale de 2018-2020, il dépasserait, de 597 680 \$US, le niveau autorisé de 20 pour cent pour la période triennale, tel qu’indiqué au tableau 2.

Tableau 2. Niveaux de financement au titre de la coopération bilatérale pour la période triennale 2018-2020

Agence	Financement (\$US)			Niveau autorisé	Année d’affectation
	Approuvé	86 ^e réunion	Total		
Australie	0	423 603	423 603	3 533 800	2020
France	139 555	687 810	827 365	7 347 300	2020
Allemagne	6 574 311	3 684 169	10 258 480	9 660 800	2018-2020
Japon	275 697	124 300	399 997	14 637 100	2020

4. En tenant compte des soldes restitués par le gouvernement de l’Allemagne durant la période triennale et du fait que les demandes de financement pour la préparation des plans de réduction progressive des HFC seront examinées seulement à la 86^e réunion reportée en mars 2021 et en supposant que le Comité exécutif approuve tous les autres projets soumis par le gouvernement, il resterait un dépassement de 115 000 \$US par rapport au niveau autorisé. Le gouvernement de l’Allemagne a été informé de cette situation et il a été prié d’envisager un réaménagement des tranches d’accords pluriannuels approuvées afin de respecter la limite de 20 pour cent de la contribution annoncée, selon sa pratique antérieure, sans aucune implication pour la mise en œuvre des tranches.

Burkina Faso et Maurice : Préparation de projet pour la réduction progressive des HFC

Description du projet

5. Le gouvernement de l’Allemagne a soumis une demande pour la préparation du plan de réduction progressive des HFC pour deux pays (Burkina Faso et Maurice), à titre d’agence d’exécution désignée, avec un niveau de financement de 150 000 \$US, plus des coûts d’appui d’agence de 19 500 \$US, pour chacun des pays.

Observations du Secrétariat

6. À titre d’agence d’exécution désignée, le gouvernement de l’Allemagne a soumis une description des activités requises pour la préparation d’une stratégie globale pour ces deux pays, de l’information sur les importations estimatives de HFC et de mélanges de HFC; des activités à mettre en œuvre durant la préparation de projet, incluant une analyse de la répartition sectorielle et de la consommation de HFC; des réunions avec les parties prenantes et des consultations; l’élaboration d’une stratégie de réduction progressive des HFC et le soutien technique pour le plan de réduction progressive. Le montant demandé pour financer la préparation de projet s’appuyait sur la consommation de référence de HCFC (à savoir 28,9 tonnes PAO pour le Burkina Faso et 8,0 tonnes PAO pour Maurice) et utilisait le niveau de financement admissible pour les activités de facilitation dans les pays avec cette valeur de référence.²

7. Tout en constatant que le Comité exécutif n’a pas encore adopté les lignes directrices sur le financement de la préparation de projet pour les plans de réduction progressive des HFC, le Secrétariat a néanmoins examiné la demande à la lumière de son expérience antérieure d’analyse de demandes similaires pour la préparation de projet pour des PGEH et en tenant compte des orientations et des politiques fournies par le Comité exécutif pour de tels projets.

² Décision 79/46(c)

8. À la suite de cet examen, il a été noté que le Burkina Faso et Maurice ont ratifié l'Amendement de Kigali, le 26 juillet 2018 et le 1^{er} octobre 2019 respectivement, et que les activités décrites dans les propositions sont similaires à celles requises pour la préparation des PGEH. Certaines activités ressemblaient aussi à celles incluses comme activités de facilitation pour la réduction progressive des HFC et pour lesquelles du financement avait déjà été approuvé. Le gouvernement de l'Allemagne a précisé que la demande pour la préparation de projet s'appuierait sur les activités mises en œuvre au titre des activités de facilitation puisque ces dernières constituaient les premières mesures associées à la réduction progressive des HFC et qu'elles avaient contribué à la ratification de l'Amendement de Kigali dans chacun des deux pays et il a souligné que la duplication d'activités déjà mises en œuvre sera évitée.

9. Le Secrétariat a informé le gouvernement de l'Allemagne qu'il ne sera pas en mesure de faire une recommandation sur cette demande puisque les lignes directrices sur le financement de ces requêtes seront débattues à la 86^e réunion.

Recommandations du Secrétariat

10. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager, conformément aux délibérations au point 9(a) de l'ordre du jour, Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets, et au point 13(c) de l'ordre du jour, Projet de lignes directrices sur la préparation des plans de réduction progressive des HFC pour les pays visés à l'article 5 (décision 84/54(a)), les demandes de préparation de projet pour les plans de réduction progressive des HFC pour le Burkina Faso et Maurice, tel qu'indiqué au tableau 1.

Recommandation générale

11. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de déduire les coûts des projets de coopération bilatérale approuvés à la 86^e réunion, comme suit :

- (a) XX \$US (coûts d'appui d'agence inclus) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l'Australie pour 2020;
- (b) XX \$US (coûts d'appui d'agence inclus) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement de la France pour 2020;
- (c) XX \$US (coûts d'appui d'agence inclus) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement de l'Allemagne pour la période 2018-2020; et
- (d) XX \$US (coûts d'appui d'agence inclus) du solde de la contribution bilatérale du gouvernement du Japon pour 2020.

Annexe I
